



Jardineries
& Animaleries
de France



RAPPORT D'ACTIVITÉ JUN 2023





Jardineries
& Animaleries
de France



Sommaire

Le mot du Président 4

1

REPRÉSENTER, INFLUENCER,
NÉGOCIER, DÉFENDRE

- Une organisation active 8
- Des adhérents variés et représentatifs du secteur 10
- Les chiffres 2022 du secteur 11
 - Le dialogue social 12
 - Le lobbying 14

2

ACCOMPAGNER, INFORMER,
CONSEILLER, PROFESSIONNALISER

- Le végétal 18
- L'animalerie 20
- Le développement durable 22
- La communication aux adhérents 24

3

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES
PROMOUVOIR, VALORISER

- Le développement des compétences 28
 - L'attractivité et valorisation des métiers 29
- La communication au grand public 32
- La Fédération et son écosystème 34



*...En 2023, notre secteur
devra relever des défis majeurs,
notamment une inflation
persistante et de probables problèmes
d'approvisionnement en eau.
Nous sommes fiers d'accompagner
tous nos adhérents sur ces différentes
thématiques.*

Benjamin DÉJARDIN

Président des Jardineries
et Animaleries de France

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2022 a été marquée par des événements sans précédent. Le déclenchement de la guerre en Ukraine a entraîné une inflation que nous n'avions pas connue depuis plusieurs décennies provoquant chez nos clients des arbitrages de consommation peu favorables à nos activités. Nous avons aussi dû faire face à une sécheresse sévère dans plusieurs régions, provoquant des pénuries d'eau et des restrictions dans son usage pour certains magasins. La fédération s'est montrée très réactive pour accompagner ses adhérents dans les demandes de dérogation et établir un plan d'utilisation de l'eau.

La Fédération des Jardinerie et Animaleries de France publie un bilan du secteur en berne pour 2022. Depuis le début de l'année, le marché a enregistré des résultats médiocres, avec des ventes en baisse de 10,4% par rapport à une année 2021 exceptionnelle. Cependant, malgré cette baisse, notre marché a connu une augmentation de 8% par rapport au niveau pré-pandémie. Notre secteur a su faire preuve de résilience et la Fédération s'est engagée sur de nombreux sujets, notamment en négociant, avec d'autres Fédérations, un contrat exclusif avec l'opérateur logistique Container Centralen.

Les projets collectifs pilotés par les groupes de travail internes de la Fédération ont aussi eu une activité soutenue tout au long de l'année : l'établissement d'un plan de sobriété énergétique, l'accélération du déploiement du label " Bien Être des Animaux ", la mise à jour de la convention collective, le suivi des affaires sociales, réglementaires... Autant de projets qui mobilisent pleinement l'équipe de la Fédération avec la contribution essentielle des professionnels des enseignes et en étroite collaboration avec nos différents partenaires et les autorités gouvernementales.

En 2023, notre secteur devra relever des défis majeurs, notamment une inflation persistante et de probables problèmes d'approvisionnement en eau. Nous sommes fiers d'accompagner tous nos adhérents sur ces différentes thématiques, et de contribuer à renforcer la croissance et la prospérité à long terme de leurs entreprises.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui participent activement à notre Fédération, pour leur soutien continu et leur engagement. Ensemble, nous saurons relever tous les défis et renforcer la position de toutes les Jardinerie et Animaleries de France.

Sincèrement.

Benjamin DÉJARDIN







REPRÉSENTER
INFLUENCER
NÉGOCIER
DÉFENDRE

1

UNE ORGANISATION ACTIVE

Conseil d'Administration

Organe de décisions de la Fédération, il est composé de chefs d'entreprises adhérentes, enseignes comme jardineries indépendantes, ainsi que de certains collaborateurs de ces entreprises. Merci aux administrateurs :

Sébastien ATTINA, Vice-président (Truffaut)

Vincent AVIGNON (Teract)

Jean-Jacques BENHAMOU (Truffaut)

Luc BLANCHET (Botanic)

Eric BOUCHET, Secrétaire (Botanic)

Bruno COQUELIN (Côté Nature)

Guillaume DARRASSE, Vice-président (Teract)

Benjamin DEJARDIN, Président (Desjardins)

Séverine DELEBARRE (Teract)

Richard DEMANGE (Ma Jardinerie)

Olivier FENO-FEYDEL, Trésorier (Sévéa)

Didier LADANE (Teract)

Dominique LAUREAU (Les Fermes de Gally)

François LEMAUF (Truffaut)

Alexandre MAILLARD (Teract)

Emmanuelle MARVIE, Vice-présidente (Sévéa)

Merci à Marcel BAUER (Truffaut) et François NEGRE (Truffaut) qui ont quitté le Conseil d'Administration en 2022.

Bureau

Les membres du Bureau (**en gras ci-dessus**) veillent à la bonne exécution des décisions du Conseil d'Administration et font le lien avec le Délégué Général.

Commission Paritaire

• Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) :

Elle remplit les missions de négociation et d'interprétation de la convention et des accords collectifs dévolus à la branche professionnelle de la jardinerie et graineterie. Elle se réunit aussi afin de réaliser les négociations périodiques obligatoires de branche, comme la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, négociée tous les ans.

Merci à Séverine DELEBARRE et Suzanne TRIFFAULT (Teract), Mathilde SCHALLER, Juliette MARTOIA et Valérie COTRO (Botanic), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Stéphanie GUERNALEC et Fanny OLMOS (Truffaut), Pascale MENDY et Etienne MOUCHEL (Sévéa).

• Commission Paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNE-FP) :

Elle a pour principale mission d'examiner la situation et l'évolution de l'emploi, afin de définir la politique de formation mise en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche l'Opcommerce.

Merci à Olivier CORTYL et Sabrina BOUC (Teract), Juliette MARTOIA et Céline SOUDAN (Botanic), Elodie GUYOT (Truffaut) et Pascale MENDY (Sévéa).

Les groupes de travail

• Comité Opérationnel Végétal :

Les adhérents y mettent en commun les problématiques rencontrées sur les sièges et en magasins, en lien avec le végétal. La Fédération effectue par la suite des démarches afin de répondre aux problématiques rencontrées.

Merci à Patrick ABADIE (Truffaut), Jean CHAPRON (Saisons et Jardins), Sylvain FAUTRELLE (Sévéa), Florence FOUCHER (Teract), Martin POLLET (Botanic).

• Comité Opérationnel Animal :

Les adhérents travaillent sur la mise en place d'un label animalerie pour promouvoir la qualité des compétences des collaborateurs dans le soin apporté aux animaux et qui assure leur bien-être.

Merci à Céline DELLA-TORRE (Sévéa), Richard DEMANGE (Ma Jardinerie), Jacques DUPERRON (Jardin Fleuri), Nathalie HIBAL-FARAON (Truffaut), Alban FAVENNEC (Jardinerie Favennec), Loïc FORESTIER (Botanic), Marina LEFEBVRE (InVivo Retail), Stéphane LE TELLIER (InVivo Retail), Emmanuelle MARVIE (Sévéa), Patrick ROUMAT (Côté Nature).

• Comité Opérationnel Développement Durable :

De nombreux sujets d'actualités autour du développement durable sont abordés, notamment la sobriété énergétique et la création d'une filière REP, le recyclage des pots horticoles, le décret tertiaire sur l'énergie...

Merci à Amandine DECOMBE (Sévéa), Stéphane D'HALLUIN (Botanic), Florence FOUCHER (Teract), et Sophie LESJUEUR (Truffaut).

• Comité Opérationnel Communication :

Il a pour mission de définir et de déployer la communication de la Fédération en cohérence et en appui de la communication des adhérents et notamment des grandes enseignes.

Merci à Géraldine BORNES (Gamm Vert), Laurence FRANÇOIS (Sévéa), Amélie JEUDY (Truffaut), Catherine JOUSSE (Truffaut), Florence VALCKE (Botanic).

• **Groupe de travail classifications :**

Ce groupe de travail a été missionné par la CPPNI afin de mettre en place le nouveau système de classifications de la branche. Ce groupe s'est réuni 8 fois.

Merci à Suzanne TRIFFAULT et Marie KOWARSKI (Teract), Mathilde SCHALLER et Juliette MARTOIA (Botanic), Fanny OLMOS et Christelle DEMAY (Truffaut), ainsi que Pascale MENDY (Sévée).

Les instances de la Fédération en quelques chiffres juin 2022/mai 2023 :

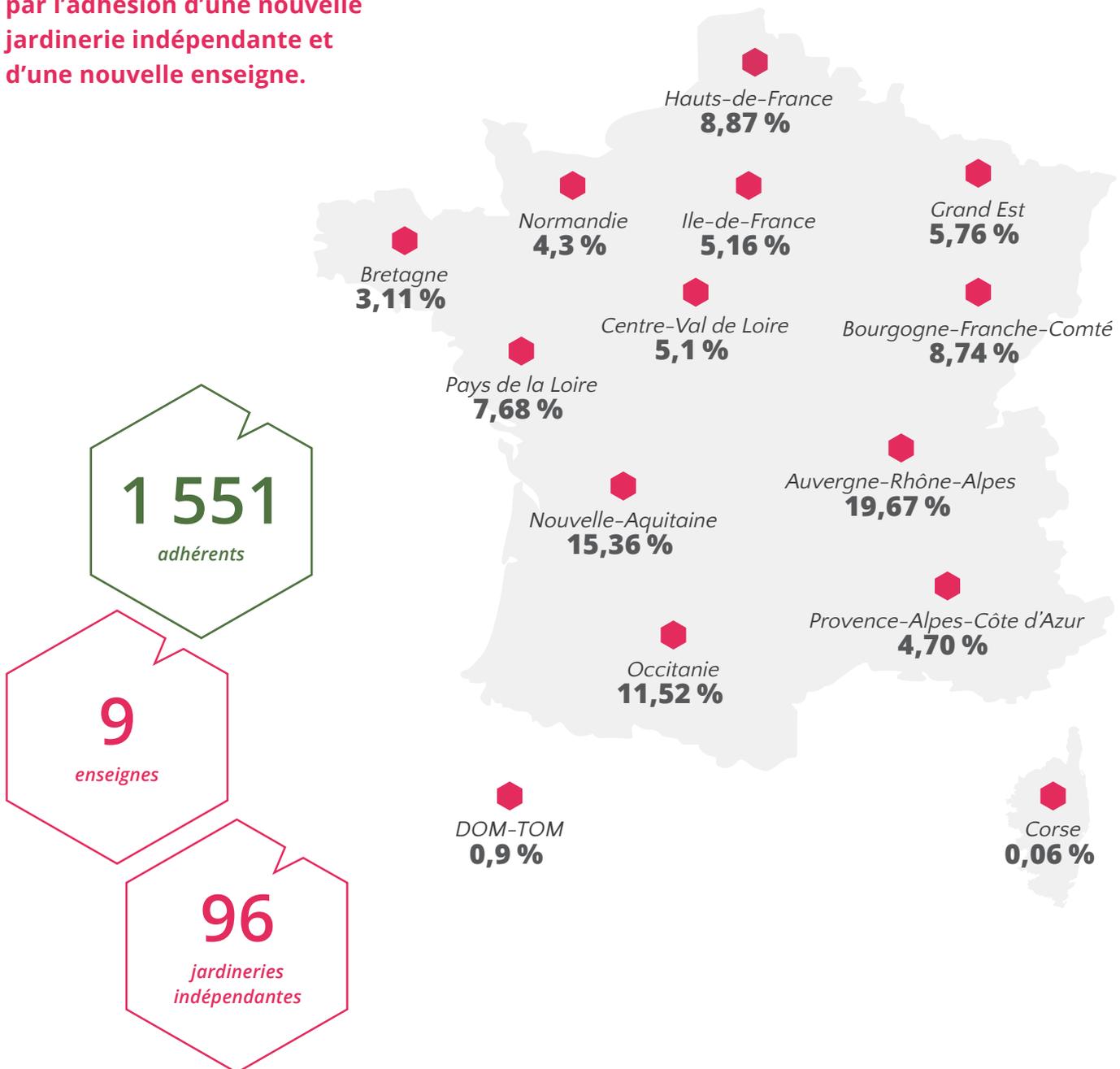


DES

ADHÉRENTS VARIÉS ET REPRÉSENTATIFS DU SECTEUR

Répartition des adhérents sur le territoire

Le début d'année 2023 a été marqué par l'adhésion d'une nouvelle jardinerie indépendante et d'une nouvelle enseigne.



2022

Chiffres
du secteur

" Les nuages se sont amoncelés sur la tête de nos adhérents l'an passé. Entre flambée des prix, canicules à répétition et retournement du marché immobilier... tout a convergé pour que les consommateurs achètent moins pour leur jardin "

Benjamin DÉJARDIN,
Président des Jardinerie et Animaleries de France



Après une année 2021 record, les jardinerie ont cédé 10 % de leur chiffre d'affaires l'an passé. Le réveil de l'inflation, le contre-coup du boom de l'après confinement et la sécheresse historique de 2022 ont rebattu les cartes.

L'année 2022 a marqué la fin de l'effervescence liée au contexte de la pandémie pour le secteur des jardinerie. Les réseaux spécialisés ont vu leurs ventes fléchir de 10 % en valeur, selon les données de la Fédération des Jardinerie et Animaleries de France.

Après deux années hors normes, durant lesquelles les Français ont massivement investi dans leur intérieur, l'assouplissement des restrictions a changé la donne. Le repli de la demande a été accéléré par l'envolée de l'inflation, qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. A la moins bonne conjoncture économique, s'est ajouté un climat souvent trop chaud et trop sec sur une grande partie du territoire, qui a fortement limité les occasions de jardiner.

Tous les segments sont à la baisse par rapport à 2021. L'univers du jardin a le plus souffert du manque de pluie et des chaleurs excessives de l'année 2022. Son chiffre d'affaires a reculé de 14 % l'an passé, tandis qu'il avait enregistré une performance record en 2021 (+21 %). Les ventes de produits pour la maison ont, elles, régressé de 7 %. Le rayon animalerie, en revanche, s'en sort un peu mieux que les autres. Son repli a été limité à 4 % sur un an, en partie amorti par de fortes hausses des prix dans le pet food.

Pour autant, les gains enregistrés en trois ans ne se sont pas complètement évaporés. La croissance du chiffre d'affaires des jardinerie s'élève à 8 % depuis 2019, année de référence d'avant-pandémie. Mais les prochains mois ne vont pas être simples. Le moral des consommateurs a rarement été aussi bas et la persistance de l'inflation va continuer de peser sur la consommation des ménages.

**ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES JARDINERIE
À PÉRIMÈTRE COMPARABLE PAR UNIVERS PRODUITS**

	Évolution 2022/ 2021	Évolution 2022/ 2019
Jardin	- 13,9 %	+ 6,6 %
Maison	- 6,9 %	+ 4,3 %
Animalerie	- 3,8 %	+ 8,2 %
Ensemble marché	- 10,4 %	+ 8,1 %

Source : Jardinerie et Animaleries de France

LE DIALOGUE SOCIAL

● Rôle de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise et assure le secrétariat de la CPPNI de la branche jardinerie et graineterie. La commission est composée paritairement des représentants des organisations syndicales et des représentants des employeurs au sein de la branche. **La commission a deux missions principales : négocier et interpréter.**

D'une part, la CPPNI négocie les dispositions de la convention collective, mais aussi des avenants et accords à la présente convention. Ces textes, après extension par arrêtés ministériels, sont applicables à l'ensemble des entreprises de la branche, et pas seulement les adhérents de la Fédération.

D'autre part, avec sa mission d'interprétation, la commission peut rendre un avis à la demande d'une juridiction sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif, conformément aux dispositions légales et réglementaires. De plus, si des divergences dans une entreprise font surface sur l'interprétation d'une clause de la convention ou de l'un de ses accords ou avenants, une demande à ce sujet peut être portée devant la CPPNI pour statuer sur la question.

Enfin, les entreprises ont l'obligation de transmettre à la CPPNI leurs accords d'entreprise relatifs à la durée du travail, au travail à temps partiel et intermittent, aux congés.

A la demande conjointe de la CFDT et de la CGT, cette commission est placée depuis décembre 2022 sous l'égide du Ministère du travail, sous la forme d'une CMPPNI (commission mixte paritaire permanente de négociation et d'interprétation).

10

commissions paritaires

● Classifications

Les partenaires sociaux avaient convenu au cours de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de 2021 sur les salaires, de la nécessité d'une refonte des classifications prévues à l'article 4.1 de la Convention collective des Jardinerie et Graineteries.

Les partenaires sociaux de la branche souhaitaient remplacer l'ancien système basé sur des coefficients par un système d'évaluation des emplois à l'aide de critères classants et proposer une méthode permettant son application par tout type d'entreprise à tout type d'emploi, en magasin comme dans des services du siège et de pouvoir ainsi classer les emplois au plus près de leurs réalités.

Un groupe de travail classification émanant de la CPPNI a travaillé de juillet à avril pour élaborer ce nouveau système. L'accord sur les classifications sera présenté fin avril, avec pour objectif la mise en place du nouveau système pour l'été.

● Frais de santé

En 2021, un groupe de travail était mandaté par la CPPNI pour élaborer un cahier des charges détaillant le niveau de garanties souhaité pour la labellisation d'un organisme assureur, la définition des critères de gestion administrative du régime, le déploiement et le suivi commercial.

Le travail a été poursuivi en 2022. Des organismes assureurs ont ainsi été auditionnés sur la base de cet appel d'offres. L'organisme AGRICA a été sélectionné par les partenaires sociaux comme organisme assureur labellisé pour la branche des Jardinerie.

La Fédération a ensuite accompagné ses entreprises pour la mise en place de ce nouveau régime frais de santé, en collaboration avec les services d'AGRICA.

● Convention collective

La convention collective de la branche des jardinerie datait de 1993. Des travaux avaient été engagés les trois dernières années mais n'avaient pas eu de suite en raison de l'inertie d'une organisation syndicale. Il a été convenu en 2022 de donner de la lisibilité à la convention collective et de la toiletter pour tenir compte de la réglementation en vigueur; son remaniement ne sera effectué que progressivement.

8

réunions du GT classifications

◆ **Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires**

En raison de l'inflation et de l'augmentation du SMIC, les partenaires sociaux de la branche se sont réunis en urgence durant l'été 2022 pour réviser les salaires de la branche. L'organisation patronale a proposé une augmentation permettant de décoller les premiers niveaux du SMIC.

Les organisations syndicales de salariés et l'organisation patronale représentatives dans le champ d'application de la convention collective des jardineries et graineteries ont rouvert les négociations annuelles sur les salaires le 6 décembre.

Les séances suivantes ont été décalées par les organisations de salariés, en raison des manifestations et mouvements sociaux.

Malgré l'augmentation salariale et la valorisation supplémentaire de la compensation pour travail du dimanche proposées par l'organisation patronale, aucun accord n'a été trouvé pour cette nouvelle période 2023.

◆ **Une hotline juridique au service des adhérents**

La Fédération a également pour missions d'accompagner l'activité sociale de ses adhérents et de répondre à leurs questions juridiques et RH : mise en place du régime frais de santé, période d'essai, heures supplémentaires, salaires applicables...

◆ **Des projets à venir en 2023**

Les travaux de modernisation de notre convention collective se poursuivront avec des sujets à renégocier paritairement. Le système de classification sera entériné dès fin avril par un accord collectif de branche étendu. La Fédération accompagnera ses adhérents dans le déploiement de ce système.



LE

LOBBYING

◆ Décret tertiaire

La Fédération a travaillé activement en son nom propre ou en collaboration avec d'autres associations professionnelles, pour retarder l'entrée en vigueur du décret tertiaire. Ensuite, elle a apporté une contribution significative à l'élaboration des fiches de valeurs absolues pour les jardineries et les animaleries en travaillant avec la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages du Ministère de la Transition Écologique.

◆ Délestages hivernaux

En réponse à la crise énergétique, la Fédération a collaboré avec d'autres fédérations pour élaborer un plan de sobriété énergétique applicable au secteur du commerce, ainsi qu'une version spécifique pour les métiers de la jardinerie et de l'animalerie.

De plus, la Fédération a entrepris différentes actions pour sensibiliser les pouvoirs publics aux risques des délestages hivernaux pour les animaux à sang froid.

◆ Fin de vente en libre-service de certaines catégories de Biocides

La loi EGALIM prévoyait notamment d'interdire la vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides. La Fédération a joué un rôle actif dans les discussions avec les autorités pour éviter que cette exigence réglementaire ne pèse trop lourdement sur les jardineries. Des efforts de lobbying seront maintenus tout au long de l'année 2023.

◆ Info-tri

La Fédération a pris part activement au lobbying auprès des pouvoirs publics pour obtenir une exemption de l'obligation d'apposer la signalétique TRIMAN sur les produits déjà en stock dans les magasins, notamment les produits saisonniers tels que ceux associés à Noël. Cette action a permis d'obtenir que les produits stockés chez les distributeurs puissent être vendus sans la signalétique TRIMAN, même après expiration du délai réglementaire.

◆ Poids de la réglementation

La Fédération a mandaté le Cabinet Deloitte pour effectuer une analyse approfondie de la réglementation s'appliquant aux jardineries et animaleries. Cette étude a été menée à deux niveaux : une analyse macro des réglementations générales régissant le commerce, ainsi qu'une analyse micro des normes spécifiques au secteur des jardineries. En outre, l'étude a également comparé les réglementations en vigueur en France avec celles en vigueur aux Pays-Bas et en Allemagne. Les résultats ont révélé l'impact significatif des réglementations spécifiques pesant sur les jardineries et animaleries, mettant en évidence la nécessité d'adopter des stratégies de lobbying afin de soulager les entreprises du secteur..









INFORMER
CONSEILLER
ACCOMPAGNER
PROFESSIONNALISER

2

LE VÉGÉTAL

Le Comité Opérationnel Végétal (COV) est un groupe de travail de la Fédération où les membres échangent sur les enjeux rencontrés dans le domaine du végétal. La Fédération répond ensuite à ces problématiques en prenant les mesures nécessaires.

3 réunions en 2022

Accompagnement sur les évolutions réglementaires

Ce groupe de travail a pour objectif d'accompagner les adhérents de la Fédération sur les évolutions de la réglementation du végétal et des produits phytosanitaires. Les sujets abordés incluent notamment le Passeport Phytosanitaire, la liste des produits phytosanitaires de biocontrôle, les organismes émergents tel que *Popillia Japonica*, la réglementation sur *Xylella Fastidiosa*...



17

veilles en 2022

Veilles sur les produits phytosanitaires

La Fédération diffuse également deux veilles sur les produits phytosanitaires et le végétal:

- **Veille Phyt'Ornement en Jardinerie** : la fédération produit, en partenariat avec Fredon Île-de-France, chaque mois un bulletin de veille contenant des conseils phytosanitaires et environnementaux. Cette veille couvre des sujets tels que la processionnaire du pin ou la pyrale du buis, ainsi que des techniques de gestion alternatives, y compris des solutions de biocontrôle.
- **Synthèse réglementaire - Veille phyto** : est une synthèse réglementaire sur les produits phytosanitaires, les matières fertilisantes et les biocides. Elle est envoyée aux adhérents tous les deux mois, soit six fois par an, et regroupe les textes réglementaires publiés dans les journaux officiels français et européens.





Formation e-learning sur les produits de biocontrôle

La Fédération et ses adhérents ont joué un rôle actif dans la création de la formation e-learning sur le biocontrôle, mise en place par la société AkiNaO. Cette initiative est

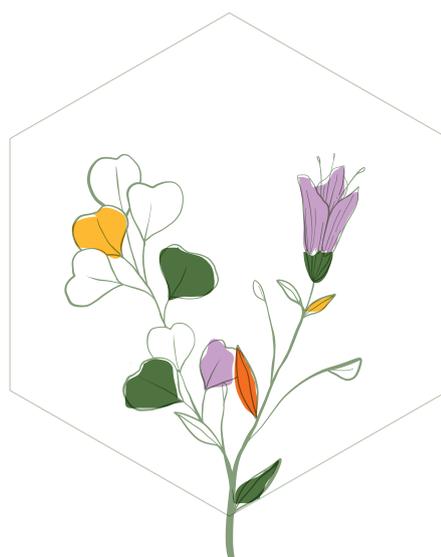
soutenue par le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre du plan ECOPHYTO. Cette formation se décompose en 10 modules comprenant chacun une vidéo en motion design, un document pdf et un podcast, téléchargeables. Une évaluation vient compléter le parcours de formation ainsi que la présentation des experts. Une réunion de clôture du projet est programmée pour le 9 juin 2023, au cours de laquelle l'état des formations biocontrôle dans le secteur des JEVl sera étudié.

Xylella Fastidiosa

La Fédération a apporté son soutien et son expertise à ses adhérents pour se conformer aux nouvelles réglementations relatives à Xylella. La Fédération a participé activement à des réunions avec les autorités et a informé les adhérents via le COV et sa newsletter.

Logistique

La Fédération a négocié et signé un accord-cadre historique, en partenariat avec les fédérations Floralisa, Verdir et Felcoop, avec l'opérateur logistique "Container Centralen" (CC). Cet accord permet aux adhérents de la Fédération de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat et la location de rolls CC. Celui-ci vise aussi à renforcer et faciliter les échanges au sein de la filière. L'aboutissement de ces négociations reflète l'engagement constant de la Fédération à soutenir ses adhérents, en leur offrant des solutions pour améliorer leur activité commerciale.



L'ANIMALERIE

Les adhérents ont participé au développement du label de Bien-Être Animal et ont pris part à la création des certificats d'engagement et de connaissances découlant de la loi contre la maltraitance animale.

Label Bien-Être des animaux

La Fédération a continué à déployer le label dans les animaleries. En 2022, environ 101 animaleries ont obtenu la certification, portant ainsi le nombre total d'animaleries labellisées à 201. Par ailleurs, en 2022 ce sont 120 animaliers qui ont été certifiés.

L'année 2023 verra le lancement du label basse-cour.

Influenza aviaire hautement pathogène

La Fédération a pris des mesures actives pour suivre de près la gestion de la crise en participant aux réunions de crise organisées par la DGAL. Elle a également assisté ses adhérents dans la mise en place des mesures de biosécurité et la diffusion des nouveaux arrêtés pris par les autorités. Enfin, la Fédération a répondu aux questions de ses membres concernant cette situation.



Certificat d'Engagement et de Connaissance

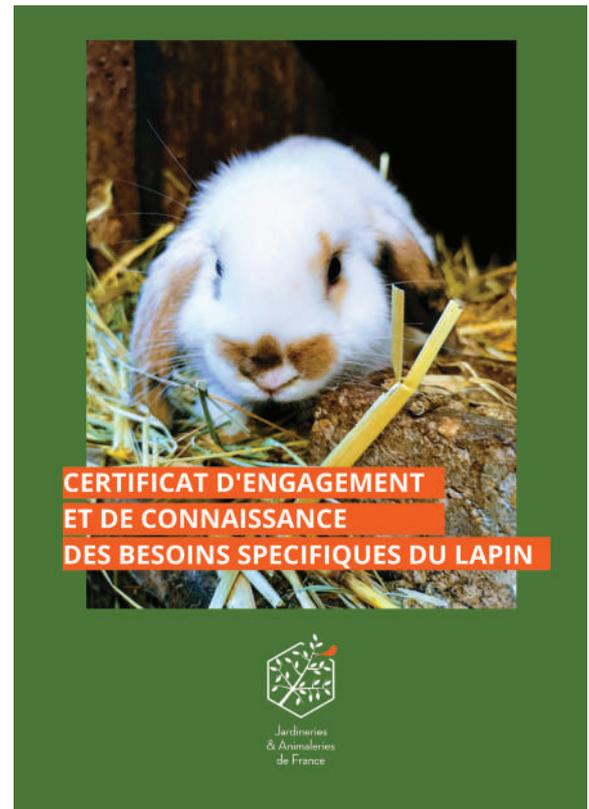
La loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes promulguée le 30 novembre 2021 prévoyait la mise en œuvre d'un "certificat d'engagement et de connaissance" obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2022. La Fédération a donc élaboré avec ses adhérents des certificats pour les espèces concernées.

Délestages hivernaux

Parmi les mesures évoquées par le Gouvernement en cas de tension sur le réseau électrique durant l'hiver figuraient des possibles délestages au cas par cas sur décision des préfets. Cependant, cette mesure risquait d'avoir un impact négatif sur le bien-être des animaux vivants vendus dans les jardineries et les animaleries, car même des coupures d'électricité de courte durée peuvent nuire à leur santé malgré les mesures préventives déjà mises en place par les professionnels. La Fédération a donc réagi rapidement en interpellant le Ministre de l'Intérieur et en proposant des modèles de courrier aux adhérents pour contacter leurs préfets.

EPO

En novembre 2022, la Fédération a décidé de se rapprocher de l'European Pet Organization afin de jouer un rôle actif dans la défense des professionnels de l'industrie au niveau européen, tout en encourageant les pratiques qui promeuvent le bien-être des animaux de compagnie.



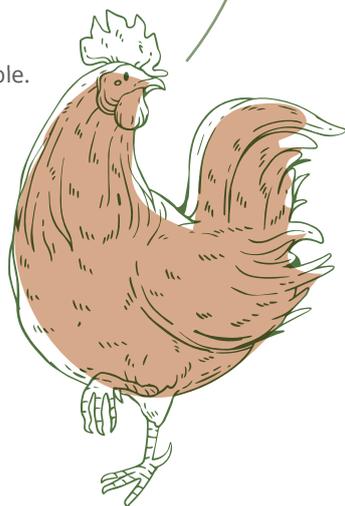
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La parole aux adhérents

" Je suis très heureuse de collaborer sur un sujet aussi important que le développement durable et la RSE , pour notre enseigne mais pas seulement me voici au côté d'un équipe prête à partager, du temps, des savoir faire et sa vision autour d'un sujet qui est aujourd'hui et plus que jamais une préoccupation au quotidien pour nos jardinerie, nos adhérents et pour nous tous consommateurs ou citoyen. Beaucoup de chose ont été engagés, comme les Bornes REKUPO par exemple mais des actions importantes restent à mener, engagement autour de la gestion de l'eau, récupération des pots plastiques, mutualisation de nos bonnes pratiques en matière de RSE... et bien d'autres actions encore que nous vous partagerons tout au long de cette année 2023. "

Amandine DECOMBE,
membre du Comité
Opérationnel
Développement Durable.



Accélération du déploiement des bornes Rekupo en jardinerie

Dans le cadre des projets collectifs de son Comité Opérationnel Développement Durable, nous collaborons avec ECODDS de façon volontaire pour la mise en place de bornes REKUPO. Cela permet de collecter les déchets chimiques. Grâce à l'implication des points de vente, ce dispositif permet de répondre à une demande sociétale mais aussi à participer activement à la protection de l'environnement.

En 2022 nous avons déployé 94 bornes, portant ainsi le nombre de points de collecte à 253. Cela nous a permis de récupérer 2.772 tonnes de déchets contre 1.836 tonnes en 2021.

En 2023 nous avons déjà 33 demandes en attente. La Fédération travaille par ailleurs au développement d'une solution adaptée aux jardinerie de plus petite taille. Ce dispositif va être testé dans 10 points de vente.

4

réunions
en 2022

REP

La Fédération a continué à travailler sur la mise en place des nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur et a défendu les spécificités des enseignes de jardinerie dans l'établissement des fonds de réparation. En outre, elle a participé activement, avec les autres fédérations concernées, à l'organisation du forum des éco-organismes afin de permettre aux adhérents de mieux connaître chaque éco-organisme.

Pot Horticole

La Fédération a continué de participer aux travaux sur le recyclage des pots au sein de l'interprofession Val'hor. Des solutions pour gérer la fin de vie des pots horticoles ont été explorées et devraient être mises en place dans les années à venir.

◆ Décret Tertiaire

L'équipe de la Fédération a apporté son soutien à ses adhérents pour les guider dans le processus de remplissage de leur déclaration dans la base de données OPERAT. Cette assistance a permis à chaque adhérent qui le souhaitait de s'assurer de la bonne complétion de sa déclaration et de respecter les exigences réglementaires en vigueur.

◆ Plan Energie

Dans le cadre de la crise énergétique, la Fédération a souhaité travailler sur un plan de sobriété dédié aux métiers du jardin et de l'animalerie. Le Comité Opérationnel Développement Durable de la Fédération s'est donc saisi de ce sujet avec un double objectif : proposer des solutions pour réduire les consommations énergétiques de -10% d'ici 2024 des jardinerie et animaleries et prendre des engagements de plus long terme en la matière.



Jardinerie & Animaleries de France

Plan de sobriété dédié aux métiers du Jardin et de l'Animalerie

Mesures concernant le chauffage, la ventilation et la climatisation

- Réglage du point de consigne de chauffage à 17°C en magasin
- Maintien d'une température minimale la nuit pour éviter les pics de consommation le matin (cette température minimale ne peut être inférieure à 15°C pour la partie animalerie)
- Placer les MAF et les réserves en antigel
- Pas de climatisation en dessous de 26°C
- **Allumage du chauffage/climatisation 1h avant l'arrivée des clients**
- **Extinction du chauffage/climatisation 1/2 heure avant le départ des clients**
- Maintenir les portes fermées lorsque le magasin est chauffé/climatisé
- Maintenir les ouvrants de toiture fermés lorsque le magasin est chauffé/climatisé
- **Coupure des chambres froides lorsqu'elles doivent rester vides une longue période**

Mesures concernant l'éclairage intérieur et extérieur

- Ne pas allumer toutes les lumières dans le magasin avant l'ouverture aux clients
- **Pour les espaces vitrés, éteindre les lumières lorsque la lumière naturelle peut suffire**
- **Extinction des enseignes et des lumières sur les parkings dès la fermeture des magasins**

◆ Sobriété Eau

Dès le début de 2023, la Fédération a travaillé avec ses adhérents sur des mesures de sobriété en eau. En effet, face à la rareté croissante de l'eau et à l'urgence de préserver cette ressource précieuse, les enseignes de Jardinerie et Animaleries souhaitent s'impliquer dans une gestion plus durable de l'eau. Cette démarche est essentielle dans un contexte où les effets des changements climatiques ont un impact croissant sur les cycles hydrologiques, renforçant ainsi l'importance de la préservation et de la gestion responsable de l'eau.

Le cœur de l'activité des Jardinerie et Animaleries est la vente de vivant qui nécessite des ressources en eau. Dès lors, pour préserver cette précieuse ressource, les entreprises doivent prendre des mesures appropriées.



Jardinerie & Animaleries de France

Mesures de sobriété d'utilisation de l'eau dédiées aux métiers du Jardin et de l'animalerie

Les mesures que nous demandons à nos adhérents sont les suivantes :

- Mettre en place un suivi régulier des consommations d'eau
- Sensibiliser et former les équipes en magasins sur la gestion durable de l'eau
- Blanchir les toitures des serres en été, lorsque cela est possible

Pour le végétal

- Former les équipes à l'arrosage
- Ne plus arroser le sol pour le nettoyage des serres et de la pépinière
- Privilégier, quand les équipements le permettent, l'utilisation de l'eau de récupération pour l'arrosage des végétaux
- Utiliser du matériel de rétention d'eau sur les tablettes (aquanaappe, bacs de rétention, etc.)

Pour les fleurs coupées

- Ne remplir les seaux qu'à un tiers de leurs capacités lors des arrivages
- Ne remplir que le nombre exact de seaux nécessaires lors des arrivages

Pour l'animalerie

- Contrôler régulièrement les outils de remplissage des aquariums
- Utiliser moins d'eau lors des phases de nettoyage des locaux
- Couper l'eau lors du savonnage des chiens au point de toilettage
- Installer des éco-mousseurs sur les robinets du point de toilettage, dans l'infirmierie et sur les robinets situés à l'arrière des batteries
- Préconiser, lorsque cela est possible, l'investissement dans des équipements plus efficaces

Par ailleurs, la fédération mène une analyse de l'utilisation de l'eau en magasin et recherche des solutions optimales de captation, de stockage et d'arrosage à long terme.

◆ Campagne de débroussaillage obligatoire

Dans un souci de responsabilité sociétale, les enseignes de jardinerie ont décidé de s'associer au Ministère de la Transition Écologique dans une campagne de communication pour informer sur l'obligation de débroussaillage. La Fédération a relayé cette campagne de communication sur les réseaux sociaux et a sensibilisé ses adhérents situés dans les zones géographiques concernées.

LA COMMUNICATION AUX ADHÉRENTS

Informations

De nombreuses notes d'information sont envoyées régulièrement aux adhérents afin de les tenir informés sur des sujets variés comme la réglementation et la commercialisation des végétaux, l'animalerie, le social, la formation, ou encore la fiscalité.

" Plus de 50 notes d'informations envoyées en 2022. "

Statistiques

En partenariat avec Les Echos Etudes, un panel statistiques mensuel est édité par la Fédération sur les chiffres du mois, par catégorie de produit (pépinière, fleuristerie, produits pour jardin, décoration extérieure, alimentation, animalerie...).

" 12 bulletins statistiques. "

Salon du Végétal

La Fédération a participé à l'édition 2022 du Salon du Végétal, qui s'est déroulé à Angers du 13 au 15 septembre. Cette manifestation a offert l'opportunité à la Fédération de rencontrer plusieurs de ses adhérents afin d'échanger sur les enjeux et les défis actuels du secteur. De plus, cette participation a contribué à renforcer la visibilité et l'impact de la Fédération dans le milieu professionnel du végétal.



Tableau de bord mensuel des jardineries et animaleries
OCTOBRE 2022

Bilan mensuel par zone géographique
OCTOBRE 2022

Variation du CA TTC mensuel / 2021 2020

Variation du CA TTC en cumul depuis janvier / 2021 et 2020

annuel à date
du CA TTC mensuel par rapport à période l'année précédente

Variation du CA TTC en cumul depuis janvier par rapport à la même période l'année précédente

diagnostic
Panel de 1 182 jardineries déclarant des sortes de casse TTC. Les chiffres en gras sont, en périphérie, les contrastes. Sur la plateforme adhérents.

© Les Jardineries et Animaleries de France - Sous réserve de droits réservés. Tous droits réservés. Les Jardineries et Animaleries de France - 12 rue Etienne 20113 ANGERS - Tél. : 02 41 26 96 50 - www.jardineries-animaleries-angers.org







DÉVELOPPER LES
COMPÉTENCES
PROMOUVOIR
VALORISER

3

LE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



La parole aux adhérents

" C'est toujours un plaisir de participer aux réunions organisées par la Branche. C'est une organisation très active avec quasiment 1 réunion tous les 2 mois. Nous avons pour mission de promouvoir la formation professionnelle en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences pour toutes les entreprises du secteur. Chaque partie est très investie pour représenter et défendre les intérêts des adhérents ; co-construire des outils/supports pour faciliter l'accès à la formation et mener des actions pour attirer du public dans notre secteur. La richesse de cette instance c'est l'intelligence collective, la fréquence des réunions et les convictions partagées " la formation est un levier important pour les entreprises et l'emploi c'est l'avenir " .

Sabrina BOUC,
Responsable Formation
Teract

Rôle de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP)

En tant que syndicat patronal, la Fédération organise la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP). Elle est composée des représentants des syndicats de salariés, mais aussi des représentants des employeurs. Elle a pour mission de promouvoir la formation professionnelle dans la branche professionnelle à laquelle

elle est rattachée en liaison avec l'évolution de l'emploi et des compétences. Elle a une attribution générale de promotion de la politique de formation dans son champ de compétence professionnel. L'opérateur de compétences de la branche est l'Opcommerce.

6

CNPE

Marque employeur

La branche a lancé en septembre 2022 des travaux sur la création d'une marque employeur de branche, financés par l'Opcommerce dans le cadre du dispositif " Attractive PME ". Une dizaine de jardineries s'est engagée dans le projet et a co-construit, avec l'appui d'une consultante RH, une " boîte à outils " de branche. Des outils sont mis à disposition de l'ensemble des jardineries pour porter une culture et un discours commun de secteur. Des Kits prêts à l'emploi et personnalisables sur le recrutement, l'intégration, le management et la communication sont également proposés aux entreprises pour communiquer sur leur marque employeur.

Section Paritaire Professionnelle

Chaque année, la section paritaire professionnelle valide les différents budgets alloués à la formation de la branche en partenariat avec l'opérateur de compétences l'Opcommerce (alternance, contrats de professionnalisation, contrat d'apprentissage, Compte Professionnel de Formation...). Cette section paritaire se réunit à chaque CPNE.

ProA

Les organisations syndicales de salariés et l'organisation patronale représentatives dans le champ d'application de la convention collective des jardineries et graineteries ont décidé de refaire un accord ProA. Un avenant a également été conclu afin d'actualiser les certifications éligibles au dispositif.

L'

ATTRACTIVITÉ ET VALORISATION DES MÉTIERS

La Fédération a beaucoup œuvré cette année pour la valorisation des métiers de la branche, en cherchant à innover.



◆ Séminaire RH

Au mois de mai 2022, la Fédération a réuni les responsables RH et formation des différentes enseignes pour travailler sur les sujets d'attractivité des métiers. De nombreuses pistes ont été avancées, comme la création d'une marque employeur, le renforcement de la communication sur les métiers, la présence sur les salons, le renforcement des relations avec les écoles ...

Autant de sujets qui ont guidé l'ensemble des travaux de la Fédération sur cette période.

◆ EDEC

La branche est engagée dans deux EDEC avec l'Opcommerce :

- EDEC Impact de la transition écologique sur les métiers et les organisations du commerce et de la distribution
- EDEC Portail Prospectives Compétences Métiers de la filière commerce.
- EDEC Generation Z
- EDEC Marque employeur secteur du commerce

A ce titre, elle suit et donne ses positions dans les groupes de travail y afférant.



Vidéos métiers

La branche a mobilisé du budget de l'Opcommerce afin de réaliser des vidéos pour présenter les métiers. De septembre à décembre, la Fédération a été très impliquée dans les tournages et la direction artistique des projets vidéos.

Une première vidéo a été tournée au printemps 2022 chez Botanic pour mettre en valeur le parcours de Guillaume, vendeur-conseil en Jardinerie.

À l'hiver 2022, deux vidéos " univers " ont été tournées pour mettre en valeur les secteurs de la jardinerie et de l'animalerie, dans un magasin Jardiland et un magasin Truffaut.

La Fédération remercie toutes les équipes qui ont donné de leur temps pour partager leur passion !

La Fédération a créé une playlist spécifique sur la promotion des métiers sur sa page Youtube, afin de rendre les vidéos plus accessibles au grand public. Le lien vers les pages réseaux sociaux a également été intégré aux signatures des mails des permanents de la Fédération.



Réseaux sociaux/influence

La branche a décidé de suivre la tendance en faisant appel à un influenceur. Tom le Jardinier, influenceur jardin, est ainsi parti en immersion une journée chez Jardivil, à la rencontre de chacun des salariés. L'occasion de mettre en valeur nos métiers sous un angle interview et mise en situation.

De nombreuses petites vidéos ont également été tournées pour être distillées sur ses réseaux sociaux et ceux de la Fédération.

Une vidéo courte pour le recrutement des saisonniers a également été tournée pour les réseaux sociaux de la Fédération et des enseignes.

Une illustratrice a également réalisé des affiches pour une campagne de recrutement pour la branche. Ces illustrations se retrouveront sur les réseaux sociaux.



Site métiers-jardineries

Un site paritaire de branche avait été créé par l'observatoire des métiers de la branche il y a quelques années. Ce site présente les différents métiers du secteur. Il était inactif, aussi la Fédération a décidé de le relancer. Le projet a été présenté à la CPNE et du budget a été mobilisé pour le faire revivre et l'actualiser.

Ce site est la vitrine des métiers de la Jardinerie. Tous les projets à venir sur la promotion des métiers seront intégrés à ce site.

<https://www.metiers-jardineries.fr/>

Fiches métiers

Un groupe de travail avait travaillé sur les fiches métiers de la branche. Ces fiches ont été reprises dans le cadre du travail effectué sur les classifications. Elles ont été complétées, mises en forme et intégrées au site metiers-jardineries.

Ces fiches métiers sont distribuées dans les salons pour présenter les métiers au grand public.

Observatoire
Métiers des Métiers des
Jardineries & Graines

RESPONSABLE DE RAYON
Autres appellations : Chef(fe) de rayon, Manager de rayon

Mission principale

- Organiser au plan humain et matériel le rayon sous sa responsabilité
- Veiller à la qualité du service rendu et à l'image vis à vis des clients

Relations internes/externes

- Le responsable de rayon est en relation avec les commerciaux et avec la clientèle pour décliner et expliquer la politique commerciale
- Il conseille et oriente la clientèle selon les besoins

Finalité

Le responsable de rayon veille au bon fonctionnement et à la performance du rayon dont il a la charge.
Le responsable de rayon est sous la responsabilité hiérarchique du directeur de magasin et/ou du responsable de secteur.

Autonomie et latitude d'action

- Organiser et optimiser son rayon dans le cadre des directives reçues de la Direction du magasin
- Organiser son travail en fonction des priorités, des flux de clients, des saisonnalités
- Arbitrer sur la gestion des ventes, éventuelles actions de relance promotionnelles ponctuelles

Responsabilité

- Cadrer la bonne organisation, la présentation et le découpage de son rayon
- Assurer le contrôle de gestion de salaires, écarts, économies de son rayon (CA, profitabilité...)
- Apporter une réponse claire, qualitative et des conseils pertinents aux clients dans son rayon
- Mettre en abou et en soutien individuel et collectif de ses équipes

Connaissances / Expériences requises

Exemples de certifications / diplômes :

- BTS Négociation et distribution de la relation client
- BTS Management commercial opérationnel
- BUT Technico-commercial
- Responsable de la distribution
- Licence pro Mention Commerce et distribution
- Licence professionnelle Commercialisation de Produits et Services

Salon Jeunes d'avenir

Le salon jeunes d'avenir, organisé par l'AEF, est un événement pour les jeunes, consacré à l'alternance et aux stages. Y sont présents de nombreuses associations, entreprises, acteurs de l'insertion et OPCO.

La Fédération a participé au salon jeunes d'avenir sur l'espace de l'Opcommerce afin de présenter les métiers du secteur et les offres d'emploi des enseignes. Le passage sur le stand a été ininterrompu sur les deux jours de salon, de 10h à 18h.

Une 50^{aine} de CV a été récoltée et certains ont été envoyés directement à certaines enseignes.



PROJETS À VENIR EN 2023

La branche va continuer à renforcer sa marque employeur et l'attractivité du secteur. La Fédération va développer ses relations avec les écoles et réfléchir à une reconnaissance des compétences des salariés de la branche.

LA COMMUNICATION AU GRAND PUBLIC

Presse

Les relations presses constituent un moyen essentiel pour promouvoir les jardineries et les animaleries. Elles s'adressent aux professionnels ainsi qu'au grand public et permettent de transmettre des messages positifs sur le secteur, les formations, les compétences et les métiers qui y sont associés.

En 2022, la Fédération a écrit 6 communiqués de presse, qui ont été relayés dans les différents médias professionnels du jardin et de l'animalerie.

6

communiqués de presse



Partenaire du ministère de la transition écologique : campagne débroussaillage

Ayant conscience de sa responsabilité sociétale, la fédération a choisi de s'engager en tant que partenaire du Ministère de la Transition Écologique dans une campagne de communication, lancée en mars 2023, pour sensibiliser le public à l'obligation de débroussaillage. Cette opération vise à lutter contre les risques d'incendie de forêt et de végétation qui ont ravagé le territoire en 2022.

Réseaux Sociaux



Depuis 2022, les réseaux sociaux de la Fédération ont continué leur expansion :

- Facebook : 823 abonnés (+32%) et 17 publications
- LinkedIn : 2895 abonnés (+35%) et 26 publications
- Twitter : 1075 abonnés et 23 publications
- Instagram : 256 abonnés (+19%) et 13 publications.



<https://www.instagram.com/jardineries/>

La semaine du Jardinage pour les écoles

L'année 2022 a vu le retour de la semaine du Jardinage pour les écoles. Malgré un contexte sanitaire incertain, la mobilisation fut forte. Plus de 300 jardineries ont accueilli près de 1530 classes maternelles et élémentaires, pour participer à des ateliers pratiques de découverte des végétaux et d'initiation au jardinage durable.

Partenaire du Concours National des Jardins Potagers 2022

La Fédération est partenaire du Concours National des Jardins Potagers (CNJP). Celui-ci a été instauré en 2001 pour récompenser les potagers les plus remarquables en termes de diversité des espèces et des variétés cultivées, de pratiques de jardinage et d'esthétique. Ce concours est organisé en collaboration entre la section potagère de la SNHF, l'association JARDINOT, Sémaé et la FNJFC (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs).



Partenaire officiel des Graines d'Or 2022

La 37^{ème} édition de la cérémonie des Graines d'Or, organisée par Média & Jardin - Groupe J, éditeur des journaux Jardineries, Animal Distribution et de La Lettre du Végétal, pour récompenser les "talents de la distribution", a eu lieu à l'Hôtel Intercontinental Paris Le Grand le 1^{er} décembre 2022. La Fédération a été partenaire de ce rendez-vous annuel des univers jardin et animal et a décerné le prix catégorie Enseigne Jardin - Circuit "jardineries indépendantes" à la Jardinerie Tarnaise.

Semaine des fleurs pour les abeilles

La Semaine des fleurs pour les abeilles est une initiative créée par l'interprofession Val'Hor qui vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de la biodiversité et à protéger les insectes pollinisateurs. La Fédération est le relais auprès de ses adhérents. En 2022, près de 500 jardineries ont participé à cet événement.

LA

FÉDÉRATION ET SON ÉCOSYSTÈME

L'équipe des Jardineries et Animaleries de France a évolué :



Thomas Le Rudulier
Délégué Général
tlerudulier@jardineries-animaleries.org



Laure Girardeau
Responsable des Affaires Sociales
et de la Formation
lgirardeau@jardineries-animaleries.org



Christian de Luzy
Expert Protection des Plantes
cdeluzy@jardineries-animaleries.org



François PAULY
Expert Jardin
fpaully@jardineries-animaleries.org

Chargé(e) des Affaires Techniques et Réglementaires
(en cours de recrutement)

Chargé(e) des relations adhérents et secrétariat
(en cours de recrutement)

" Merci à Etienne Bodin et Lauriane Le Brazidec qui ont quitté la Fédération en 2022. "

Mandats

Astredhor – Institut technique de l'horticulture

Institut technique de l'interprofession Val'hor, il conçoit et met en œuvre des programmes de recherche et d'innovation au service des professionnels de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

En tant qu'organisation membre, la Fédération siège à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

CdCF - Conseil du Commerce de France - Conseil d'administration

Association qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles, elle représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CNVVF - Conseil national des Villes et Villages fleuris

Le CNVVF est l'organisme en charge du concours pour le label " Villes et Villages Fleuris ".

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

CTPS-Comité Technique Permanent pour la Sélection des plantes cultivées

Sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (France), le CTPS est l'instance de consultation de l'ensemble des parties prenantes de la filière semences et plants (y compris d'arbres forestiers et fruitiers). Il est chargé de la gestion du catalogue officiel des espèces et variétés.

La Fédération y représente les utilisateurs de produits des récoltes obtenues à partir des semences ou plants.

DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) - Ministère de l'Agriculture

Elle met en œuvre la politique en matière d'enseignement agricole et de formation continue et participe à la définition et à l'animation de la politique en matière de recherche agronomique, biotechnologique et vétérinaire. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) définit et anime la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétences du ministère.

La Fédération participe à la Commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces.

DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) - Ministère de la transition écologique et solidaire

Elle a pour mission d'identifier et quantifier l'ensemble des risques pour mener les politiques de prévention adaptées.

La Fédération participe à la Formation de filière des déchets diffus spécifiques de la commission des filières de responsabilité élargie du producteur.

EUROPEAN PET ORGANIZATION (EPO)

L'EPO est une organisation qui se consacre à la protection et à la promotion des intérêts de l'industrie européenne des animaux de compagnie. Elle a été créée dans le but de rassembler les associations nationales du commerce des animaux de compagnie de toute l'Europe. L'EPO sert de plateforme de collaboration entre ses membres, facilitant l'échange d'informations, de meilleures pratiques et de normes industrielles. En travaillant ensemble, l'organisation cherche à promouvoir la possession responsable d'animaux de compagnie, à garantir des normes de haute qualité pour les produits et services pour animaux de compagnie et à aborder les questions européennes et internationales pertinentes qui affectent l'industrie des animaux de compagnie.

Excellence Végétale

Association qui regroupe les professionnels et amateurs engagés dans la recherche de qualité pour les produits issus de l'horticulture et de la pépinière, elle a pour but de gérer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels de qualité ainsi que de gé-

rer les certifications concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

FranceAgriMer - Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Établissement de concertation et d'échanges entre les filières du secteur agricole et les pouvoirs publics, ses missions sont de favoriser la concertation au sein des filières agricoles, gérer les aides publiques nationales et communautaires et assurer une veille économique.

La Fédération participe au Conseil Spécialisé "productions végétales spéciales".

Sémaé - L'Interprofession des semences et plants

Sémaé est l'organisation interprofessionnelle de la filière semences et plants et a pour mission le contrôle de la qualité et la certification des semences.

La Fédération participe aux instances suivantes : Comité permanent, Commission Communication, Commission Contrôle de l'application de la réglementation, Commission Plants de légume pour amateurs, Conseil de Section Semences Fourragères et à Gazon, Conseil de Section Potagères et Florales, Conseil de Section Plants de Pomme de Terre.

IGCA

L'IGCA est une association qui valorise le secteur de la jardinerie au niveau international. Ce mandat permet à la Fédération d'échanger avec ses homologues sur des thématiques communes comme les difficultés de recrutement, l'inflation ou encore la crise énergétique.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Ministère de la transition écologique et solidaire

Ministère en charge de la préparation et de la mise en œuvre de la politique dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer.

La Fédération participe à la Commission nationale consultative pour la faune sauvage

captive (formation d'étude de la faune sauvage captive).

OpCommerce - Opérateur de compétences du Commerce

Opérateur de compétences de la branche des jardineries, il développe des projets et des partenariats avec des acteurs de l'emploi et de la formation.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Plante & Cité

Plante & Cité est un centre technique spécialisé dans les espaces verts et le paysage, qui assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, entreprises et collectivités territoriales. La Fédération siège au Conseil d'Administration.

SNHF - Société Nationale pour l'Horticulture de France

Association qui réunit des jardiniers amoureux de la nature et respectueux de l'environnement et dont l'objectif est de diffuser la culture et les savoir-faire en jardinage et en horticulture, valoriser l'art des jardins, œuvrer pour la protection du patrimoine végétal et favoriser le maintien de la biodiversité.

La Fédération siège au Conseil d'Administration.

Val'hor - Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

Ses missions sont de développer les marchés et pérenniser les entreprises, d'investir dans la recherche et de défendre les différentes familles qu'elle représente auprès des pouvoirs publics.

La Fédération participe aux instances suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commission finance et financement, Commission développement économique, Commission étude prospective et innovation, Commission communication et promotion, Copil " Mission Végétal ", Copil " Plante bleue ", Copil " Plantes envahissantes ", Copil " Pots horticoles ".

Crédits photos : Istock.com : ©sanjeri, ©JulianneBirch, ©Hirurg, ©Mikollette, ©vgajic, © FG Trade, © kapulya. unsplash.com. Photographes : ©Frédéric Gras. Photos métiers & fiches métiers : ©l'Observatoire des métiers



Jardineries
& Animaleries
de France

Les Jardineries & Animaleries de France
37 rue Mathurin Régnier 75015 Paris
01 44 24 96 97
jardineries-animaleries.org